



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

RB

P.V. AEDCI 39

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2013

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 8 avril 2013
2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 27 avril et le 3 mai 2013
3. Présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM (2013) 194: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL. Rapport final sur la mise en œuvre de la facilité alimentaire de l'UE
- Rapporteur: M. Marc Angel

COM(2013) 205: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil
Ancienne République yougoslave de Macédoine: mise en œuvre des réformes dans le cadre du dialogue de haut niveau sur l'adhésion et promotion des relations de bon voisinage
- Rapporteur: M. Marc Angel

COM(2013) 209: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL concernant le fonctionnement du protocole d'accord sur la vente de contrefaçons sur l'internet
- Rapporteur: M. Marc Angel

JOIN(2013) 4: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Politique européenne de voisinage: vers un renforcement du partenariat
- Co-Rapporteurs: M. Marc Angel, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis

JOIN(2013) 7: RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPEEN, ET AU CONSEIL sur les progrès accomplis par la Serbie pour atteindre le niveau nécessaire de conformité avec les critères d'adhésion, et notamment la priorité essentielle d'une amélioration visible et durable de ses relations avec le Kosovo
- Rapporteur: M. Marc Angel

JOIN(2013) 8: RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU CONSEIL sur les progrès accomplis par le Kosovo pour remédier aux problèmes recensés dans les conclusions du Conseil de décembre 2012 en vue d'une éventuelle décision d'ouverture de négociations relatives à l'accord de stabilisation et d'association
- Rapporteur: M. Marc Angel

4. Compte-rendu de M. Marc Angel sur les séminaires Rose-Roth de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Marrakech et à Tbilissi
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer

Mme Anne Brasseur (pour le nouveau point 3)

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

La commission convient d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour (nouveau point 3) : Information de Mme Anne Brasseur sur la visite de la sous-commission Moyen-Orient de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en Israël.

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 8 avril 2013

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 27 avril et le 3 mai 2013

La liste des documents est adoptée avec la modification suivante : le document COM(2013) 229 est transmis à la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

M. Ben Fayot est nommé rapporteur du document COM(2013) 173.

3. Information de Mme Anne Brasseur sur la visite de la sous-commission Moyen-Orient de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en Israël

Cette visite faisant suite à celle organisée en avril en Jordanie et en Palestine, la sous-commission a eu des entrevues avec le Président et des membres de la Knesset, des membres du gouvernement, des experts du Ministère des Affaires étrangères ainsi que des représentants de l'Institut national d'études stratégiques. Tous les interlocuteurs ont souligné qu'il existe trois grands défis :

- la menace de l'Iran,
- le printemps arabe,
- le conflit israélo-palestinien.

Depuis la déclaration de l'Iran de vouloir anéantir Israël, les responsables israéliens considèrent que cette menace constitue le problème numéro un. D'après le Vice-ministre des Affaires étrangères, il faudra empêcher l'Iran à enrichir l'uranium au-delà de 20 % en insistant sur des menaces militaires. Il fait appel à la communauté internationale et a souligné l'urgence, le danger étant que l'Iran, une fois détenteur de l'arme nucléaire, le fournisse également au Hezbollah.

D'après les analystes israéliens, la révolution dans les pays arabes a permis le renforcement des islamistes (le Muslim Brotherhood, les salafistes et l'Iran). Vu l'instabilité dans tous ces pays, les autorités israéliennes ne peuvent plus avoir recours à des interlocuteurs fiables.

Les membres du gouvernement israélien sont très divisés sur l'analyse du conflit israélo-palestinien et sur les solutions à envisager. Le Vice-ministre des Affaires étrangères est intransigeant et défend la politique de colonisation qu'il voudrait même renforcer, lui-même habitant depuis peu dans un tel village. Le Ministre de la Science, de la Technologie et de l'Espace, ancien chef des services de sécurité et co-fondateur du nouveau parti Yesh Atid, préconise une approche pragmatique en définissant les problèmes concrets tandis que la Ministre de la Justice et négociateur en chef du dialogue avec la Palestine dit qu'il faut une solution d'ensemble au lieu de négocier des points isolés. La majorité des représentants préconisent une solution de deux Etats indépendants en insistant pour Israël sur la dénomination d'Etat juif indépendant. Il a été relevé qu'il existe une dissymétrie entre Israël et la Palestine, Israël étant un pays uni et soudé tandis que la Palestine est un pays divisé et qu'une réconciliation entre le Hamas et le Fatah semble peu probable. Le Président de la Knesset a lancé un message aux pays européens pour leur dire qu'il faudra cesser de critiquer Israël car ces critiques répétées entraîneraient un réflexe de défense de la part d'Israël et un repli sur soi, ce qui ne pourrait pas contribuer à trouver des solutions pour une paix durable.

La délégation a pu visiter le Musée d'Histoire du Holocauste ainsi que le service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Hadassah qui par l'entremise d'une ONG « un cœur pour la paix » opère et traite également des enfants palestiniens.

Au cours de la visite en Palestine, les parlementaires avaient informé qu'une des représentantes du Conseil législatif palestinien auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre du statut de partenaire pour la démocratie n'obtient pas de visa de sortie et ne peut ainsi pas se rendre à Strasbourg. Les autorités israéliennes ont fait savoir que la parlementaire en question était membre d'une organisation terroriste et qu'il était partant impossible de lui permettre de voyager. D'après Mme Brasseur, cette attitude n'est pas acceptable, tout comme le refus d'entrée dans le pays d'une délégation marocaine qui, elle aussi, a le statut de partenaire pour la

démocratie.

Débat

Le représentant de la sensibilité politique ADR donne à considérer qu'en tant que membre d'une organisation terroriste, la représentante du Conseil législatif palestinien en question ne peut pas non plus recevoir un visa d'entrée à l'Union européenne. Mme Brasseur répond que la personne en question n'est pas membre du Hamas. Elle est élue au Conseil législatif palestinien et activiste en faveur des prisonniers politiques. Il s'avère au cours de la discussion que les mêmes problèmes persistent au sein de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, un député originaire de la bande de Gaza se voyant régulièrement refuser le voyage.

Mme Brasseur répond à une question afférente d'un membre de la commission qu'elle n'a pas eu l'occasion de parler avec des étudiants israéliens. Des opinions plus nuancées existent parmi les membres des différents partis politiques, mais le parti d'extrême-droite empêche des réformes.

4. Présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM (2013) 194: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL. Rapport final sur la mise en œuvre de la facilité alimentaire de l'UE

- Rapporteur: M. Marc Angel

En 2008, la tendance à long terme marquée par une baisse des prix alimentaires s'est inversée, avec une forte hausse des prix des aliments de base. En conséquence, plus de 100 millions de personnes ont été confrontées à la faim dans les pays en développement. L'augmentation et la volatilité des prix des denrées alimentaires ont aggravé la situation d'insécurité alimentaire, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, et contribué à des émeutes de la faim dans plusieurs pays. Au cours du sommet du G8 de juillet 2008, la Commission européenne a annoncé son intention de créer un instrument de facilité alimentaire doté d'une enveloppe de 1 milliard d'EUR afin de réagir à grande échelle aux effets de la crise des prix alimentaires. Couvrant une période de trois ans (2009-2011), la facilité alimentaire de l'UE a principalement visé la période entre l'aide d'urgence et l'aide au développement à moyen et à long terme. Ses objectifs étaient les suivants:

- encourager une réaction positive, du côté de l'offre, de la part du secteur agricole des pays et régions cibles;
- atténuer les effets négatifs de la volatilité des prix alimentaires sur les populations locales, conformément aux objectifs poursuivis en matière de sécurité alimentaire mondiale, y compris les normes des Nations Unies en matière de besoins alimentaires; et
- renforcer les capacités de production et la gouvernance du secteur agricole afin d'améliorer la pérennité des interventions.

Au 31 décembre 2010, la facilité alimentaire de l'UE avait permis la conclusion d'un total de 179 contrats et conventions portant sur 232 projets. La Commission européenne a versé près de 100 % du montant total de 983,7 millions d'EUR (à l'exclusion des mesures de soutien). Ce taux très élevé a été obtenu grâce au recours aux procédures accélérées, au suivi étroit et à la

souplesse en matière de réaffectation. Les résultats obtenus se traduisent notamment par une augmentation de la production agricole et du revenu des ménages. Le rapport retient comme conclusion que l'UE devrait intensifier son aide dans le domaine de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire.

COM(2013) 205: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil

Ancienne République yougoslave de Macédoine: mise en œuvre des réformes dans le cadre du dialogue de haut niveau sur l'adhésion et promotion des relations de bon voisinage

- Rapporteur: M. Marc Angel

Le présent rapport, qui couvre les six mois écoulés depuis le dernier rapport de suivi, comprend deux parties. La première évalue la mise en œuvre des réformes dans le cadre du dialogue de haut niveau sur l'adhésion que la Commission européenne a mis en place en mars 2012, en appréciant les progrès supplémentaires accomplis dans les différents domaines inscrits à l'ordre du jour de ce dialogue. La deuxième partie examine les mesures prises pour promouvoir des relations de bon voisinage avec tous les pays voisins, en mettant particulièrement l'accent sur ceux qui sont membres de l'UE.

Au cours de la période de référence, une crise politique a été déclenchée par les événements qui se sont produits au Parlement le 24 décembre 2012, après que le budget annuel 2013 avait été adopté dans des conditions controversées. Les partis ont trouvé une issue à cette situation en concluant le 1er mars un accord qui a permis le retour à un fonctionnement normal du Parlement ainsi que la tenue d'élections locales, et en prenant des engagements concernant des priorités et des réformes stratégiques clés.

Le rapport vient à la conclusion qu'en dépit de la crise politique qui a suivi les événements du 24 décembre 2012, des progrès ont été accomplis. Les relations avec les pays voisins sont restées bonnes et des mesures ont été prises en ce qui concerne les relations bilatérales avec la Bulgarie et la Grèce. Les discussions officielles sur la question de la dénomination du pays se sont intensifiées au cours de la période de référence.

Le rapport mentionne le problème de la dénomination du pays, sans pourtant faire des propositions pouvant mener à une solution du problème.

COM(2013) 209: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL concernant le fonctionnement du protocole d'accord sur la vente de contrefaçons sur l'internet

- Rapporteur: M. Marc Angel

Le rapporteur fait savoir que ce document, classé initialement sous la catégorie « A », est très technique, l'objet étant le contenu d'un accord avec des commerçants en ligne pour lutter ensemble contre la vente de contrefaçons sur l'internet.

JOIN(2013) 4: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Politique européenne de voisinage: vers un renforcement du partenariat

- Co-Rapporteurs: M. Marc Angel, Mme Martine Mergen, M. Marcel

Oberweis

Le document principal est présenté par M. Angel, tandis que les rapports pour les différents pays sont présentés par M. Angel et Mme Mergen. La présentation du document SWD(2013) 90 (rapporteur : M. Oberweis) est reportée à une réunion ultérieure.

Le rapporteur rend attentif au fait que le document est accompagné de statistiques sur les différents pays. Par ailleurs, il fait remarquer que le Luxembourg n'est pas mentionné parmi les Etats membres ayant mis sur pied des « twinning programs ». Il constate qu'il serait intéressant de savoir pourquoi le gouvernement luxembourgeois n'y participe pas. Le représentant de la sensibilité politique ADR se prononce en défaveur d'une nouvelle participation à des programmes d'aide financière à des pays tiers.

L'UE a révisé la politique européenne de voisinage (PEV) en 2011, en mettant en place des instruments permettant, d'une part, d'apporter une aide accrue aux pays partenaires qui s'emploient à établir une démocratie solide et durable (« more for more ») et, d'autre part, de soutenir le développement d'une économie solidaire. Les principales caractéristiques de la nouvelle PEV sont l'association politique et l'intégration économique, la mobilité des personnes, un accroissement de l'aide financière de l'UE, un partenariat renforcé avec la société civile et une meilleure coopération concernant certaines politiques sectorielles spécifiques.

Le processus de transition démocratique s'est poursuivi dans de nombreux pays partenaires. Les Libyens ont voté pour élire leur assemblée constituante pour la première fois en plus de quatre décennies. L'Égypte et la Tunisie ont continué la mise en œuvre de réformes constitutionnelles, mais non sans difficultés. L'Arménie, la Géorgie et l'Ukraine ont élu de nouveaux parlements, alors que le parlement moldave a élu un président. Les structures démocratiques se renforcent sans cesse, même si toutes ces élections n'ont pas été pleinement conformes à l'ensemble des normes internationales. Les Biélorusses ont également été appelés à élire leur parlement, mais cette élection n'a pas répondu aux normes de l'OSCE et aux autres normes internationales.

L'évolution de la situation en Égypte, en Tunisie et en Libye montre clairement que la transition est un processus complexe. Il faudra donc du temps pour mettre en place de nouvelles structures et de nouveaux équilibres politiques et pour instaurer la croissance économique et la cohésion sociale, sur la base d'un consensus autour des valeurs et principes fondamentaux. La réforme constitutionnelle est lente, les progrès ne sont pas toujours linéaires et, dans de nombreux cas, l'issue est encore incertaine. Dans ces cas, l'UE a continué à travailler avec ses partenaires et à soutenir leur progression vers l'établissement d'une démocratie durable.

Les progrès réalisés l'an dernier dans les différents pays du voisinage ont été très inégaux. Dans de nombreux pays partenaires, des réformes de grande envergure ont parfois été empêchées ou ralenties par des intérêts politiques ou économiques catégoriels. Dans certains cas, un certain recul a été observé dans les réformes. Toutefois, plus que jamais, une croissance économique plus lente, un chômage plus élevé, des inégalités persistantes, des défis environnementaux de plus en plus nombreux et des indicateurs socioéconomiques souvent en déclin plaident en faveur du type de réformes

qui sont au cœur de la PEV. L'UE a renforcé le soutien politique et financier qu'elle apporte à ses partenaires qui se sont engagés dans des réformes politiques.

Mme Mergen fait remarquer que l'Union européenne rencontre de plus en plus de concurrence dans le domaine de l'aide aux pays tiers, notamment par des pays comme la Turquie, la Ligue arabe, la Chine, les Etats-Unis et la Russie.

En ce qui concerne les différents pays, le rapport vient aux conclusions suivantes :

Palestine: la plupart des recommandations principales restent valables et doivent encore être mises en œuvre. Les difficultés causées principalement par l'occupation et l'aggravation de la crise financière ont empêché l'Autorité palestinienne d'engager des réformes. Les buts pour 2013 sont : la réconciliation entre les territoires palestiniens, la tenue d'élections nationales selon les standards internationaux, l'amélioration du niveau de sécurité des citoyens, l'adoption d'un code pénal commun, l'abolition de la peine de mort, la création d'un système juridique définissant les missions de chaque institution et la mise en œuvre d'un système permettant l'approvisionnement en eau à toute la population.

Israël a encore renforcé sa politique agressive de colonisation. La plupart des recommandations principales doivent encore être mises en œuvre, concernant entre autres les abus et violences commis par les colons israéliens, l'emprisonnement administratif, la criminalité organisée notamment dans le domaine du commerce d'armes, l'égalité des genres et les émissions élevées de CO₂. 6 millions d'euros ont été mis à disposition par l'UE pour réaliser des réformes politiques.

La **Jordanie** est un partenaire fort notamment en promouvant la reprise du dialogue entre la Palestine et Israël. L'instabilité politique et une crise économique sont dues aux répercussions du conflit syrien et la présence massive de réfugiés syriens sur le territoire de la Jordanie. Pour y remédier, l'UE a accordé une aide de 43 millions d'euros. La Jordanie a donné suite à certaines des recommandations principales, notamment la mise en place de la commission électorale et de la Cour constitutionnelle et l'adoption d'une loi sur les partis politiques et d'une loi électorale.

Le **Liban** a commencé à donner suite à quelques-unes seulement des recommandations principales en procédant à des nominations de magistrats qui se faisaient attendre. La réalisation des objectifs de réforme n'a progressé que lentement compte tenu de la crise en cours dans la Syrie voisine. Le déficit se chiffrait à 134 % du PNB, un des buts est d'établir un budget équilibré. Ceci constitue une des conditions pour continuer à recevoir de l'aide de la part de l'UE.

L'**Égypte** n'a donné suite qu'à certaines des recommandations principales. Le pouvoir a été transféré à un gouvernement civil et l'état d'urgence a été levé. Une Constitution a été rédigée et adoptée par référendum populaire. Toutefois, le processus a été controversé et sévèrement critiqué par l'opposition, ce qui a conduit à une crise politique très conflictuelle. Le dialogue entre tous les partis politiques et avec les minorités religieuses doit être renforcé.

La **Tunisie**, qui vivait une transition difficile, n'a donné suite qu'à quelques-unes des recommandations principales. La mise en place de la commission électorale indépendante a été approuvée, mais la nouvelle loi électorale n'a pas été achevée. La Tunisie a signé la convention régionale sur les règles d'origine paneuroméditerranéennes. Les préparatifs en vue de la négociation d'une zone de libre-échange approfondi et complet ont progressé. La reprise du secteur du tourisme est un élément important pour renforcer l'économie.

Le **Maroc** a pris des mesures pour entamer la mise en œuvre de la plupart des recommandations principales, mais n'a pas encore terminé, bien qu'il se soit expressément engagé à réaliser les objectifs de réforme convenus. Il a créé un organe chargé du dialogue national sur la réforme judiciaire, rédigé (mais pas adopté) une loi instituant un organe anticorruption et continué d'aligner sa législation sur l'acquis de l'UE.

En ce qui concerne le **Partenariat oriental**, l'Union européenne a notamment pris des mesures pour renforcer la coopération avec la société civile.

L'**Arménie** a donné suite à certaines des recommandations principales. Elle a préparé une feuille de route visant à améliorer le processus électoral, adopté une stratégie nationale en matière de droits de l'homme et pris quelques mesures afin de lutter contre la corruption, de réformer le système judiciaire et l'administration publique et de faire progresser les réformes sectorielles et l'alignement de sa réglementation sur l'acquis de l'UE. Le conflit au Haut-Karabagh persiste. L'UE recommande d'entamer le dialogue avec l'Azerbaïdjan et revendique l'accès de ses représentants à cette région. Une autre recommandation concerne l'établissement d'un service civil à côté du service militaire obligatoire et d'un code de discipline militaire. La fermeture du site nucléaire de Metsamor qui est du même type que celui de Tchernobyl, est également recommandée.

L'**Azerbaïdjan** n'a fait que très peu de progrès. Des efforts doivent être faits pour réaliser la réforme du système judiciaire. Les efforts pour la diversification économique ne sont pas suffisants, le pays dépendant beaucoup du pétrole.

La **Moldavie** a intensifié ses efforts visant à mettre en œuvre la réforme des systèmes judiciaire et répressif, entamé un dialogue avec la Transnistrie. Elle a achevé les dernières étapes de la première phase de son plan d'action pour la libéralisation du régime des visas et renforcé la réforme institutionnelle du secteur de l'aviation.

L'**Ukraine**: la plupart des recommandations principales doivent encore être mises en œuvre. Il convient cependant de relever que l'Ukraine a effectivement pris des mesures en vue de la réforme juridique et judiciaire, avec l'entrée en vigueur d'un nouveau code de procédure pénale et d'autres législations importantes. Elle a également adopté une loi sur l'asile et le statut de réfugié, même si sa mise en œuvre est insuffisante. Une meilleure collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Convention de Venise est de mise en ce qui concerne les prisonniers politiques.

Un sommet sur les partenariats privilégiés se tiendra en novembre 2013 à Vilnius. Il est proposé d'inviter le Ministre des Affaires étrangères dans une prochaine réunion pour informer sur les préparations.

JOIN(2013) 7: RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPEEN, ET AU CONSEIL sur les progrès accomplis par la Serbie pour atteindre le niveau nécessaire de conformité avec les critères d'adhésion, et notamment la priorité essentielle d'une amélioration visible et durable de ses relations avec le Kosovo

- Rapporteur: M. Marc Angel

Le rapport retient que la Serbie a fait des efforts en ce qui concerne le dialogue avec le Kosovo et des améliorations ont été atteintes. La collaboration avec EULEX s'est améliorée et un premier accord de principe sur la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie a été paraphé. Des efforts doivent être faits en ce qui concerne l'établissement d'un Etat de droit, d'une politique antidiscriminatoire et la protection des minorités, ainsi qu'en ce qui concerne la privatisation de certaines grandes entreprises.

JOIN(2013) 8: RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU CONSEIL sur les progrès accomplis par le Kosovo pour remédier aux problèmes recensés dans les conclusions du Conseil de décembre 2012 en vue d'une éventuelle décision d'ouverture de négociations relatives à l'accord de stabilisation et d'association

- Rapporteur: M. Marc Angel

Des conditions ont été fixées suite à une étude de faisabilité sur la conclusion d'un accord d'association et de stabilité (ASA) avec le Kosovo. Vu les résultats obtenus, le rapport vient à la conclusion que la situation permet la conclusion d'un ASA.

4. Compte-rendu de M. Marc Angel sur les séminaires Rose-Roth de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Marrakech et à Tbilissi

M. Angel informe brièvement sur les séminaires et remet une série de documents au secrétariat. Les séminaires Rose-Roth ont été établis dans les années 1990 sur initiative de deux parlementaires américains et ont porté d'abord sur le dialogue avec les pays de l'Europe de l'Est, puis avec ceux de Balkans, du Caucase et de l'Asie centrale. Les séminaires susmentionnés ont porté sur la situation géopolitique du Caucase du Sud et l'engagement de la communauté internationale envers les pays de cette région qui peut devenir très intéressant pour l'Union européenne. La transition en Géorgie est sur la bonne voie, les élections ayant abouti dans un gouvernement de cohabitation.

5. Divers

Le membre du Parlement européen informe qu'il existe un fonds de solidarité aidant les pays les plus touchés par les vagues d'immigration en l'Union européenne. Il fournira les détails par écrit.

Luxembourg, le 11 juin 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot